

Grand-Figeac : la LocÔ, centre aquatique du Grand-Figeac à Capdenac-gare réouvre ses portes

La saison estivale des piscines touche à sa fin. Depuis le 29 août les bassins de BAGNAC-SUR-CELE, CAJARC, CAUSSE-ET-DIEGE, LACAPELLE-MARIVAL, SAINT-SULPICE ont fermé leurs portes. La piscine du Surgié à FIGEAC reste quant à elle ouverte jusqu'au 29 septembre.

A compter du 6 septembre, la LocÔ ouvre à nouveau au public.

Une nouvelle saison qui s'annonce

Après une saison 2020-2021 fortement impactée par les contraintes sanitaires, l'équipe de la LocÔ est ravie d'ouvrir ses portes en cette rentrée 2021-2022.

Le club de natation Le Cercle des nageurs de Capdenac et le club subaquatique reprennent leurs activités. Toutes les informations sont disponibles sur leurs sites internet.

Les Cours d'aquagym et d'aquabike (sur réservation) proposés par les maitres nageurs sauveteurs du Grand-Figeac seront également accessibles **à partir du 6 septembre 2021** selon le planning habituel disponible sur le site internet du Grand-Figeac www.grand-figeac.fr.

Les événements circuits aquatraining auront lieu le jeudi 28 octobre 2021 et jeudi 4 novembre 2021 sur réservation.

Les activités d'apprentissage de la natation (enfant et adulte) et de perfectionnement (enfant) commenceront **le 20 septembre** après une période d'inscription (du 1er septembre au 19 septembre)

IMPORTANT : Les cartes d'abonnement et les tickets non utilisés acquis sur la saison 2020-2021 seront repris pour tous les usagers compte tenu des perturbations et fermetures occasionnées sur la saison 2020-2021 par le contexte sanitaire.

COVID19, le passe sanitaire en vigueur

La LocÔ, comme le bassin du Surgié, sont des Etablissements Recevant du Public soumis au passe sanitaire (présentation d'un schéma vaccinal complet, ou d'un test négatif de moins de 72 heures ou d'un certificat de rétablissement).

Conformément aux réglementations en vigueur, pour accéder aux bassins :

- Le passe sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 18 ans depuis le 9 août 2021,
- Le passe sanitaire sera obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans à partir du 30 septembre 2021.

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour l'accès des groupes scolaires dans les établissements dès lors que l'accès leur est exclusivement réservé.